



Joliette, le 26 février 2004

Madame Nathalie Martel  
Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :           Projet de raccordement au réseau de Gazoduc TQM dans l'est de l'île de  
Montréal ;       Réponse à l'addenda de janvier 2004  
(3211-10-009)**

Madame,

Le 9 février dernier, vous nous avez transmis copie des questions et commentaires adressées à l'initiateur, l'addenda à l'étude d'impact contenant les réponses à ces questions et commentaires de même que le résumé de l'étude d'impact. Nous avons examiné le contenu de l'addenda. Nous devons souligner que nous sommes insatisfaits de la réponse apportée à la question 10. Cette question se lit comme suit : Si du dynamitage est requis en zone urbaine, quelles mesures seront prises pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone des résidents, commerçants ou travailleurs du secteur, particulièrement ceux travaillant en milieu clos (égouts, puits d'accès, de captage, etc)? Succinctement, il a été répondu que les activités associées aux travaux de dynamitage et à leur supervision seront réalisées par des firmes spécialisées dans le domaine lesquelles appliqueront les mesures de sécurité reconnues.

Malheureusement, le *risque d'intoxication au monoxyde de carbone* associé au dynamitage en milieu habité *ne semble pas connu*. En effet, une vérification téléphonique auprès de deux des trois fournisseurs québécois de matériel de dynamitage et de deux des quatre entrepreneurs en dynamitage de la région de Montréal nous a permis de constater qu'aucune de ces entreprises spécialistes du domaine n'a jamais été informée de ce risque pourtant bien réel<sup>1</sup>.

Par conséquent, nous désirons connaître les mesures détaillées que le promoteur prendra face à ce risque.

<sup>1</sup> INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC *Les risques d'intoxication au monoxyde de carbone associés au dynamitage en milieu habité*, Direction des risques biologiques, environnementaux et occupationnels, septembre 2000, 23 pages;

Je vous prie d'agréer, Madame Martel, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(original signé par)

Paul Lefebvre,  
Conseiller en sécurité civile

c.c. Monsieur Bernard Dubois  
Madame Marie-Eve Fortin  
Marc Lavallée

Note : l'original suivra par le courrier.